



Madame, monsieur,

Vous souhaitez effectuer un changement de périodicité pour le paiement des cotisations pour 202 , vous avez jusqu'au 15 janvier 202  pour nous en informer, à l'aide du volet ci-dessous (le changement de périodicité ne peut se faire qu'en janvier de chaque année).

Afin de mettre à jour vos informations dans notre fichier, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce volet et nous le retourner.

Vous pouvez nous envoyer votre volet complété à l'adresse suivante :

[cotisations@secuspm.com](mailto:cotisations@secuspm.com)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le service Recouvrement et Relation aux Entreprises



### Cadre à remplir par le cotisant

N° Compte CPS :

N° SIRET :

Code APE : .....

Nom, Prénom ou Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

BP : .....

Code postal :       Ville : .....

Tél :

Adresse e-mail (Cotisations) : .....

Adresse e-mail (Déclaration Préalable À l'Embauche) : .....

Souhaite recevoir mes bordereaux de cotisations pour l'année 202  :

Mensuellement

Trimestriellement<sup>2</sup>

À Saint-Pierre, le

**Signature :**

